

Le rapport de fin de séjour de mobilité

Pour qui ?

Ce document remplace le mini-mémoire de licence 3 pour tous les étudiants qui ont bénéficié d'une mobilité d'un an. Les étudiants en mobilité d'un semestre doivent en revanche rédiger un mini-mémoire comme les autres étudiants de L3.

Quelle utilité ?

Plus approfondi que le rapport que vous avez à rendre à l'administration, ce document servira à vos enseignants et au responsable de mobilité pour prendre connaissance des expériences que vous avez faites. Il pourra également permettre au service des relations internationales de Paris 8 d'améliorer son travail et de mener ensemble avec le département une réflexion à propos des différents lieux et programmes d'échange. Enfin il pourra également servir aux futur-e-s étudiant-e-s intéressé-e-s à un programme et un lieu de mobilité.

Comment faire ?

La rédaction de ce document vous donne l'opportunité d'entamer ou de poursuivre et systématiser une réflexion autour des différences entre l'enseignement et, plus généralement, la vie universitaire dans votre lieu de séjour et à Paris 8.

Les questions/thèmes suivantes constituent un point de départ :

- Donnez une description globale de votre université de séjour.
- Quelle est l'appréciation globale de votre séjour ?
- Quelles ont été vos difficultés pratiques (langue, logement, administration etc.) ?
- Quelles ont été les points les plus positifs ?
- Est-ce qu'il y a eu des différences pédagogiques appréciables ?
- Quel est le cours qui vous a le plus plu ? Pourquoi ?
- Est-ce que votre séjour joue un rôle pour votre orientation future ?
- Est-ce que vous recommandez ce séjour d'échange ?
- Si vous refaisiez votre séjour, est-ce que vous changeriez quelque chose dans votre préparation ?

Un approfondissement de votre réflexion sur les points qui vous semblent importants sera très apprécié. Il faudra discuter d'un point de vue pédagogique les différences d'approche en matière de science politique et/ou concernant d'autres sciences sociales et humaines.

Quelle forme ?

Le nombre de pages est fixé à un minimum de 5 (cinq), Times Roman, interligne 1,15. L'essentiel est de nous montrer que vous avez réfléchi sur votre expérience. Il est, bien sûr, toujours possible de référencer des publications qui vous semblent utiles pour comprendre votre propos.

Quand rendre ce document ?

Au plus tard lors du dépôt de votre relevé de notes auprès du responsable de mobilité du département pour effectuer la validation des équivalences.